



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

**Amicale nationale des fusiliers marins
et commandos**

Conseil d'administration

Procès-verbal de la réunion du 30 mai 2015

Le Conseil d'administration (CA) de l'ANFMC s'est réuni le samedi 30 mai 2015, au restaurant « Le royal », 26 rue St Avold, 57490 L'HÔPITAL, sur convocation de son président, le capitaine de vaisseau(R) Paul-Henri DESGREES du LOÛ.

Le président ouvre la séance à 15 h 40. Au nom du bureau national et des amicalistes, il salue les présidents de section et les invités et les remercie de leur participation.

Participation

		Présents	Excusés ou absents
Bureau national		Paul-Henri DESGREES du LOÛ	
		Pierre MARTINEZ	
		Yves GUILMEAU	
		Richard LIS	
Président de section	Aquitaine	Jean-Pierre GRANIOU	
	Est	François ULSAMER	
	Lorient	Philippe AUBRY	
	Paris	Jean-Pierre MONMASSON	
	Toulon	Patrick GUIOL vice-président	Jean-Pierre BAYAN
Membres invités	Aquitaine	Gérard VAILLANT	
	Paris	Roger CHETARD	

ORDRE DU JOUR

1- PV du CA du 28 février 2015: le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Interventions des sections :

- **AQUITAINE**: *Informations sur la préparation du congrès de l'ANFMC en 2016.*

Le président Jean-Pierre GRANIOU nous communique les dernières informations sur le déroulement du congrès qui se tiendra du 20 au 21 mai 2016 à St GEORGES DE DIDONNE, au village vacances « OCEAN vacances », près de ROYAN. Jean Pierre précise que le dimanche, nous prendrons un bateau et irons rendre hommage au monument FRANKTON, au Verdon. L'organisation du congrès est bouclée.

En mars dernier, la section Aquitaine s'est rendue à La Rochelle à l'inauguration d'une passerelle à la mémoire de Jean ROUSSEAU, fusilier marin commando, de l'unité du Cdt Philippe KIEFFER, tué le 6 juin 1944 sur la plage de Colleville-sur-Orne.

- **EST**: **Recommandations pour les congressistes :**

Le président François ULSAMER nous donne quelques consignes pour les visites du fort Le SIMSERHOF de la ligne Maginot et la citadelle de BITCHE. Il a eu quelques difficultés pour la satisfaction des hébergements.

- **LORIENT** : *Proposition de modifier des articles 4 et 5 les alinéas, membres associés et membres sympathisants subordonnés à l'accord du conseil d'administration.*

Le président Philippe AUBRY expose son point de vue sur ces deux points. Après divers échanges. Il est convenu que les statuts laissent une amplitude d'appréciation sur ces deux alinéas.

Décision :

Le conseil décide de ne pas apporter de modifications aux statuts.

- **PARIS** : *Congrès 2018 au Moulin de Laffaux*

Le président Jean-Pierre MONMASSON entreprend les démarches pour l'organisation du congrès 2018.

- **TOULON** : *Affaire LEBARS.*

Le président fait part au conseil du jugement rendu le 13 mai 2015. L'ANFMC est condamnée à réintégrer M.LEBARS au sein de l'amicale. Le président a écrit à M.LEBARS pour lui confirmer cette réintégration avec paiement de la cotisation. (copie de la lettre a été communiquée aux présidents de sections.

Le président apporte ses commentaires aux membres du conseil et recommande la plus grande vigilance lors d'un possible conflit avec un membre de l'amicale.

3- Intervention du président

Centenaire de Georges ZAWG :

Le 20 mai aux Invalides s'est déroulée la cérémonie du centenaire de notre camarade Georges ZWANG, ancien du RFM; cérémonie à laquelle l'amicale était conviée. Nous lui avons offert un bloc de cristal (image de gauche ci-dessous).



Le coût est de 360€. Le conseil a proposé la répartition suivante :

Aquitaine : 30€, Lorient : 50€, Paris:50€, Toulon : 50€, Caisse nationale 180€.

La section Est souhaite ne pas participer aux frais, organisant cette année le Congrès national.

Décision : répartition adoptée à l'unanimité

Plaque du souvenir à CRICCIETH en pays de Galles. En souvenir des commandos de Philippe KIEFFER.

Le président informe le conseil des échanges entre l'école des fusiliers, Léon GAUTIER et l'ANFMC.

Il propose que l'ANFMC reste en dehors de cette affaire. Cette proposition est entérinée par le conseil.

Moulin de Laffaux 2018 cérémonie du centenaire :

Jean Pierre MONMASSON a commencé ses démarches en particulier pour l'hébergement.

4- Organisation et fonctionnement de l'amicale :

Modifications de l'article 10-3 du règlement intérieur : Port du béret vert

Proposition de texte pour l'AG

Tout autre cas de port du béret vert concernant du personnel fusilier marin ou non fusilier marin fait l'objet d'une proposition du président de section concerné. Le Conseil d'administration en décide après avoir recueilli toutes les informations et avis nécessaires.

Modification de l'article N°8 du règlement intérieur: Dissolution, Mise en sommeil
Proposition de texte pour l'AG

La mise en sommeil d'une section est prononcée par le conseil d'administration.

Dans ce cas, le conseil d'administration fixe une durée maximale de mise en sommeil. Au-delà de celle-ci, il engage une procédure de dissolution de la section. »

Après échanges, il est convenu de présenter ces textes à l'AG

Le déménagement du forum des associations de la Pépinière est programmé à la fin juin 2015.

La FAMMAC devrait être transférée sur le site du fort d'Arcueil. L'adresse du siège de l'ANFMC sera modifiée et portée à la connaissance des autorités administratives (préfecture, autorités).

Le point sur les liens avec la FNAP :

Le président confirme que l'ANFMC est devenue membre à part entière de la FNAP. L'arrivée du commissaire général BEYRIES au conseil de la Fédération renforcerait notre visibilité au sein de la FNAP, fédération qui a porté notre point de vue et celui de bien d'autres sur « l'affaire Jean Zay ».

5- Situation de la trésorerie par le trésorier :

Richard LIS informe les membres du CA de la situation de la trésorerie et du stock de la caisse nationale.

Coût des frais d'avocat :

Les frais d'avocat s'élève à 5640€. Il est proposé une répartition entre la caisse nationale et la section de Toulon sur la base de 40% caisse nationale et 60% section de Toulon. Le président souhaite que Toulon s'engage sur ces bases.

Revalorisation de la contribution à la caisse nationale :

La revalorisation n'a pas été actualisée depuis 10 ans. Compte tenu des charges, il est proposé au conseil de porter la contribution à 5 €. Après échanges,

Décision:

Ce niveau de contribution (5€) sera proposé lors de l'AG, avec une prise d'effet en 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture le conseil à 17h00.

Paris, le 5 juin 2015

Paul Henri DESGREES du LOÛ
Président de l'ANFMC

YVES GUILMEAU
Secrétaire général de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion

Signé Paul Henri DESGREES du LOÛ

Signé Yves GUILMEAU